



Règlement intérieur du
2^{ème} festival d'Echecs
d'Allauch
Opens A et B



Article 1 : organisation

Hay Chess organise son 2^{ème} festival du jeu d'échecs.

Le tournoi A est ouvert à tous. Le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1600. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **8 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (néerlandais)**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88^{ème} congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FFE de septembre 2020 et pour le classement ELO FIDE de septembre 2020.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **1 h 30 min plus 30 s par coup** pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

Article 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « **BYE** », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **1 « Bye »** maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les quatre dernières rondes.

Article 5 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : lundi 24 août 15 h 00

Ronde 2 : mardi 25 août 10 h 00

Ronde 3 : mardi 25 août 15 h 00

Ronde 4 : mercredi 26 août 15 h 00

Ronde 5 : jeudi 27 août 10 h 00

Ronde 6 : jeudi 27 août 15 h 00

Ronde 7 : vendredi 28 août 15 h 00

Ronde 8 : samedi 29 août 10 h 00

Remise des prix : 15 h 00

Article 6 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 45 € pour les adultes et à 25 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs MI et GMI. **Après le 23 août** : adultes : 50 euros ; jeunes : 25 euros.

Accueil : lundi 24 août à partir de 14 h 30. Fin des inscriptions 14 h 55.

Chèque à l'ordre de « Hay Chess ».

Article 7 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « cumulatif » puis la « performance ». La cérémonie de remise des prix est prévue le **samedi 28 août 15 h 00**.

Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT.

Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 8 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

- **I.A. REGAUD Denis**, AFE1 ;
- **M. CHAUVET Jean-Marc**, AFO2 ;
- **M. CHAZEAU Laineur-Lothaire** AFO1 ;
- **M. BOGHOSSIAN Pierre**, AFO1.

Article 9 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de « blitzter » dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 10 : mesures Sanitaires

Les organisateurs, arbitres, et joueurs ont l'obligation de porter un masque durant la durée de la compétition.

Les joueurs ont obligation de :

- se passer les mains au gel hydro alcoolique avant et après la partie ;
- à l'issue d'un déplacement, se passer les mains au gel hydro alcoolique en retournant à leur place ;

Les ensembles d'échecs seront nettoyés à l'issue de chaque partie.

L'organisateur, s'étant muni d'un thermomètre pour collectivité, sera habilité à prendre la température des personnes présentes sur le lieu de tournoi.

Les joueurs et membres nécessaires à l'organisation seront seuls habilités à se rendre dans la salle de jeu.

Article 11 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue de Provence ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 13 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 14 : Retard

Tout joueur arrivant avec **plus de trente minutes** (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 16 : compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Règlement intérieur du 2^{ème} festival d'Échecs d'Allauch

- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
M. REGAUD Denis



L'organisateur
M. BOGHOSSIAN Pierre

